Décision 23-DCC-87 du 16 mai 2023

relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés Transport Caillot, Cail-Loc, Béthény Transports et de dix-huit SCI, par le groupe Charles André

Posted on: 16 mai 2023 | Secteurs :

TRANSPORTS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Groupe Charles André
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)

Transport Caillot
Cail-Loc
Béthény Transports
de dix-huit SCI

Lire

le texte intégral
133.97 Ko